



Question écrite

Explosion des coûts au cimetière ?

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Les comptes des services communaux nous indiquent une forte augmentation des coûts d'imputation interne et personnel au service d'inhumation de la commune.

Alors que les comptes 2016 annonçaient une charge de presque CHF 132'000.00, nous n'avons malheureusement pas pris garde lors de l'établissement du budget 2017, qu'il n'était prévu que CHF 85'000.00 et aujourd'hui on se retrouve avec un montant de charge de passé CHF 150'000.00... à cette allure-là, où va-t-on ?

S'il est certes plaisant de se recueillir dans un lieu très bien entretenu, je pense que les citoyens pourraient comprendre que par mesures d'écologie et d'économie, les allées soient par exemple légèrement moins désherbées, en hivers éventuellement moins déneigées et les différentes tailles d'arbustes et tontes moins soutenues.

Dans cet optique, je me demande ce qu'entend faire le Conseil municipal pour limiter les heures d'entretien du cimetière afin de respecter le budget 2018 qui est de CHF 90'000.00 pour le poste 10200.390.04 ?

Est-ce qu'une piste à étudier ne serait pas le paiement d'un montant forfaitaire annuel à une entreprise privée qui devrait faire avec l'enveloppe budgétisée, qu'ils s'agissent de travaux d'inhumations et d'entretiens ?

Je remercie par avance le Conseil municipal de ses réponses.

Pour le groupe PLR

Aline Nicoulin



Liberté



Cohésion



Innovation